

# Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce

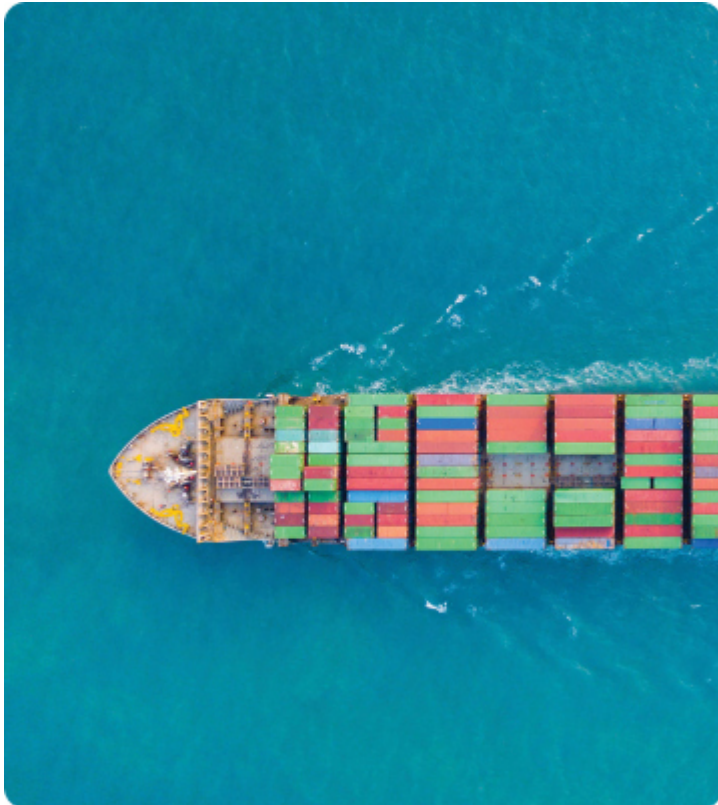
L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités. Ses fonctions sont :

- Administration des accords commerciaux de l'OMC
- Cadre pour les négociations commerciales
- Règlement des différends commerciaux
- Suivi des politiques commerciales nationales
- Assistance technique et formation pour les pays en développement
- Coopération avec d'autres organisations internationales



Pour plus d'informations sur l'Accord : [Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce](#)

Lien d'accès [https://www.wto.org/French/docs\\_f/legal\\_f/04-wto\\_f.htm](https://www.wto.org/French/docs_f/legal_f/04-wto_f.htm)



**L'OMC compte 164 pays membres représentant 98% du commerce mondial**

[Télécharger le PDF](#)